

**Procès-verbal
de la 31^e Assemblée Générale**

tenue le 29 juin 2021, 18h30
Salle de Vassin, La Tour-de-Peilz

Présents et représentés : 708 sociétaires, selon liste (708 parts sur 2318)

Présidence : **Sandra Grandjean**, présidente

Secrétaire : **Jean-Yves Schmidhauser**, secrétaire du Comité

Madame Sandra Grandjean, Présidente, ouvre la séance et salue les personnes présentes.

Elle constate que l'assemblée a été valablement convoquée par courrier adressé à l'ensemble des sociétaires, que les titulaires de 708 parts sur un total de 2318 parts sont présents ou représentés et que l'assemblée peut ainsi valablement délibérer sur tous les objets figurant à l'ordre du jour.

La Présidente supprime le point 8 de l'ordre du jour, qui a été voté lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 octobre 2020.

1) Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans avis contraire.

2) Rapport du Conseil d'administration

La Présidente nous fait part du rapport annuel du Comité pour l'exercice 2020, dont les éléments essentiels sont :

- Il est relevé l'excellente collaboration avec la gérance immobilière l'Arcade. Nous la remercions pour le suivi professionnel de nos immeubles et ses conseils avisés.
- La coopérative a créé un site internet www.jardinsdelapaix.ch
- Les informations sont données sur l'avancement du projet « Perrausaz »

En conclusion, la Présidente profite du présent rapport pour remercier tous les membres du comité, qui consacrent, bénévolement, de leur temps non seulement pour les séances mais également en dehors de celles-ci pour le seul bénéfice de la coopérative.

3) Comptes de l'exercice 2020

Monsieur Roberto Salomone, présente la situation financière de la Coopérative au 31 décembre 2020 :

- Excédent de recettes 139'588.83
- Bilan au 31.12.2020 12'049'316.56

A noter qu'au 31.12.2020, le montant investi dans le chantier de Perrausaz est de CHF 978'759.75 qui a été financé par les liquidités de la coopérative. Le fonds de régulation des loyers a été ajusté afin de correspondre au montant calculé par l'OFL. Les subventions de la Confédération se sont achevées en juin 2019.

Monsieur Roberto Salomone indique que le Conseil propose de répartir le bénéfice 2020 comme suit :

- Intérêt sur les parts sociales / 3% 34'770.00
- Bénéfice reporté 104'818.83

4) Rapport des contrôleurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés par Madame Vieira et Monsieur Fabrice Laluc, sociétaires. Ce dernier confirme la bonne tenue des comptes et recommande leur approbation ainsi que la proposition de répartition du bénéfice.

La Présidente rappelle qu'à la demande de l'ARMOUP, et conformément aux dispositions de la loi fédérale sur le logement, les comptes doivent être contrôlés par une personne tierce ayant les qualifications requises. Comme lors des années précédentes, Madame Marlise Gilliéron, organe de révision, s'est chargée de ce contrôle et nous a transmis son rapport qui confirme que :

- les comptes soumis sont exacts, et concordent à la comptabilité ;
- la comptabilité est tenue avec soin et exactitude ;
- l'état de la fortune sociale et des résultats répondent aux règles légales établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

Pour conclure, Madame Marlise Gilliéron recommande aux coopérateurs d'approuver les comptes 2020 et de ratifier la répartition du solde disponible comme proposé par le Conseil d'administration.

5) Discussion et approbation des rapports et des comptes

Les rapports, comptes et propositions de répartition de l'excédent de recettes présentés sont adoptés à la majorité sans avis contraire et 2 abstentions.

6) Décharge du Conseil d'administration

Décharge est donnée au Conseil d'administration pour sa gestion et à la Commission de vérification pour son travail, à l'unanimité. Les membres du Conseil n'ont pas voté sur ce dernier objet.

7) Réélection du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres et d'un représentant de la Commune de La Tour-de-Peilz, actuellement Mme Taraneh Aminian.

Tous les 2 ans, l'Assemblée Générale réélit le Conseil d'Administration.

La Présidente demande aux membres actuels s'ils acceptent d'être nommés pour les 2 prochaines années et l'assemblée réélit :

Sandra Grandjean, Présidente

Jean-Yves Schmidhause, Vice-Président

Xavier Delgado, membre

Frédéric Glauser, membre

Kâmil Sönmez, membre

à l'unanimité.

8) Désignation d'un organe de révision

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 octobre 2020, l'assemblée a accepté à la majorité et 2 abstentions de nommer GF Audit SA à Blonay, organe de révision dès l'exercice 2021.

9) Désignation des contrôleurs aux comptes

Bien que ce ne soit pas une obligation, le Comité tient à ce que les comptes annuels soient contrôlés par un coopérateur. Madame Vieira et Monsieur Laluc, sociétaires, se proposent comme contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2020.

L'Assemblée ainsi que le Conseil d'administration les en remercient.

10) Ratification de l'acquisition par la coopérative de ses parts sociales

Dans le courant de l'année, nous sommes confrontés à quelques demandes de remboursement de parts sociales. En général, le comité autorise le rachat de ces parts sociales et les conserve en « trésorerie propre ». Nous détenons 0 parts sociales au 31.12.2020.

11) Informations sur le nouveau projet de la Coopérative Les Jardins de la Paix

Les nouvelles sur l'avancement du projet de Perrausaz sont transmises par M. Andenmatten, représentant du maître d'ouvrage.

12) Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée

La Présidente clôt la séance à 19h10

Présidente

Vice-Président / Secrétaire

Sandra Grandjean

Jean-Yves Schmidhauser

Annexes :

- Comptes annuels 2020
- Liste de présence
- Rapport de la Présidente